

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_122

**Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SAS
ETABLISSEMENT MJL PYCKAERT sur la commune de Bailleul**

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (77) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 85

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_122

**Objet : Aide au développement des PME (PME+) – Subvention à la SAS
ETABLISSEMENT MJL PYCKAERT sur la commune de Bailleul**

L'entreprise MJL PYCKAERT à Bailleul, est une entreprise de mécanosoudure créée en 1995. Monsieur Jean-Marie SIMONNOT, le dirigeant actuel, a repris l'entreprise en 2013. L'entreprise conçoit et réalise des produits nécessitant des opérations de cintrage, soudage et assemblage. Elle travaille principalement en mobilier urbain, et a eu de nombreux débouchés pendant les JO de Paris 2024. L'entreprise emploie actuellement 30 personnes dont 29 CDI ETP.

Afin de poursuivre son développement, elle souhaite internaliser des opérations pour le moment sous-traitées. Elle investit dans un laser tube et une plieuse à commande numérique.

L'acquisition de ces nouvelles machines équipées de moteurs moins énergivores et l'intégration d'une activité auparavant sous-traitée permettront une réduction des émissions de carbone. Ce programme s'inscrit dans une stratégie globale RSE de l'entreprise renforçant ainsi sa performance environnementale.

Le montant de l'investissement est estimé à 900 000 € HT.

Le projet devrait s'accompagner de la création de 7 CDI à 3 ans.

Afin de finaliser le financement de ce projet, le dirigeant a sollicité une aide financière auprès de la Région Hauts-de-France et de Cœur de Flandre agglo.

Au titre du dispositif aide au développement des PME – volet 1, incluant le bonus vert de 50 000 €, et une bonification de 14 000 € pour les 7 emplois à créer, la Région Hauts-de-France a délibéré le 28 mai 2026 pour une subvention en faveur de l'entreprise de 164 000 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SAS Etablissement MJL PYCKAERT, en bonifiant de 14 000 € la création de 7 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil régional en date des 08 et 09 décembre 2022, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil régional adoptée en date du 28 mai 2026 et ayant pour objet la subvention allouée à la SAS Etablissement MJL PYCKAERT ;

Considérant la demande de subvention de la SAS Etablissement MJL PYCKAERT adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 23 avril 2025 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par la SAS Etablissement MJL PYCKAERT au Conseil régional ;

Considérant qu'à défaut d'accompagnement de la Région Hauts-de-France, l'accompagnement de Cœur de Flandre agglo ne pourra être maintenu ;

Considérant le dispositif « PME+ volet 1 » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 14 000 € à la SAS Etablissement MJL PYCKAERT au titre de la création de 7 emplois annoncés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SAS Etablissement MJL PYCKAERT, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 85

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

